 Le 21/10/2025

OBJET : Article Magazines municipaux

**Offrez une seconde vie à votre sapin de Noël**

**Après les fêtes, il est temps de dire au revoir à votre sapin naturel mais ne soyez pas triste car vous pouvez lui donner une seconde vie !**

**Comment faire ?**

Nous vous invitons à le présenter lors de la collecte des déchets végétaux du mois de janvier. Vous trouverez la date sur votre calendrier de collecte 2026. Vous pouvez également le consulter ou le télécharger sur notre site internet [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

**Quel avenir ?**

Les sapins de Noël ainsi collectés seront recyclés et non plus incinérés. Ils seront broyés, défibrés puis transformés en un compost rempli de fertilisants, notamment l’azote, qui permettra d’enrichir la terre sur laquelle il sera épandu.

Attention, seuls les sapins naturels seront collectés. Ils devront être présentés :

* Dépouillés de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières, neige artificielle...) ;
* Sans pied, sans bûche ou sans croisillons ;
* Non emballés dans un sac à ordures ménagères, dans un sac non biodégradable ;
* Sans dépasser 2 mètres de hauteur et 10 cm de diamètre pour le tronc.

Si vous avez opté pour un sapin de grande taille, vous devrez le couper ou le déposer en déchèterie.